

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRÊTE FIXANT LA LISTE ANNUELLE
D'APTITUDE OPERATIONNELLE DES
SPECIALISTES EN MATIERE DE LUTTE
CONTRE LES FEUX DE FORETS

Additif n°1

AP82-SDIS82-2018-05-25-005

**LE PREFET DE TARN-ET-GARONNE
Chevalier de l'ordre national du mérite**

Vu la loi 96-369 du 03 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;
Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;
Vu l'arrêté du 02 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 6 septembre 2001 fixant le guide national de référence relatif aux feux de forêts ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-309-0015 du 13 octobre 2014 portant le règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de Tarn-et-Garonne ;
Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

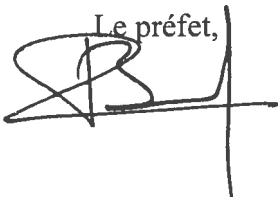
A R R E T E :

Article 1 : La liste d'aptitude opérationnelle départementale des sapeurs-pompier spécialistes en matière de lutte contre les feux de forêts est fixée par l'arrêté AP82-SDIS82-2018-01-24-004. Elle est complétée pour l'année 2018 ainsi qu'il suit

Grade	Nom et prénom	Centre	Fonction
Adjudant	BARBON William	Montauban	FDF2
Sergent-chef	DEFOLY Jean-Pierre	Castelsarrasin-Moissac	FDF2
Capitaine	DELOUSTAL Aurélie	DD SIS	FDF2
Adjudant	GARCIA Alain	Montauban	FDF2
Sergent	BETAILLE Vincent	St Antonin	FDF1
Sapeur	BOTTURA Thierry	Castelsarrasin-Moissac	FDF1
Sapeur	CAPITAINE Pierre	Montauban	FDF1
Caporal	FABRE Baptiste	Caussade	FDF1
Caporal-chef	JEAN Frédéric	Lavit	FDF1
Caporal-chef	RODRIGUEZ François	Valence d' Agen	FDF1
Sapeur	ROSSIGNOL Jean-Marc	Caylus	FDF1

Article 2 : Le directeur des services du cabinet de la préfecture de Tarn-et-Garonne et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Ministre de l'intérieur - direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises – Etat-major interministériel de zone de défense et de sécurité Sud.

Fait à Montauban, le *25 mai 2018*

Le préfet,

Pierre BESNARD